

## Règlement du prix de mémoire de master sur l'improvisation théâtrale 2020

### Préambule

La Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, Président-directeur général de Fimalac, a pour mission de favoriser l'accès des jeunes issus de milieux modestes à la culture et aux études supérieures artistiques. Plus de 35 000 élèves issus d'environ 220 établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire en France ont d'ores et déjà bénéficié des programmes mis en œuvre par la Fondation Culture & Diversité et ses partenaires. Marc Ladreit de Lacharrière a créé la Fondation d'entreprise Culture & Diversité pour prolonger le double engagement de FIMALAC en faveur du rayonnement culturel de la France et de la lutte contre les inégalités sociales.

Convaincu que l'expérience qu'il a vécu adolescent a été déterminante pour lui, Jamel Debbouze a présenté la pratique de l'improvisation à Marc de Lacharrière dont il connaissait l'action avec la Fondation Culture & Diversité. Depuis 2009, Jamel Debbouze et Marc de Lacharrière ont décidé de développer l'association Trophée d'Impro Culture & Diversité permettant le développement de cette pratique artistique dont l'action la plus emblématique est le Trophée d'Impro Culture & Diversité.

### Article 1 – Objet du prix

Le prix du mémoire de master sur l'improvisation théâtrale a pour objet d'encourager la recherche académique sur l'improvisation théâtrale. Il récompense chaque année le meilleur mémoire de master 2 pour l'excellence de sa contribution à l'étude de l'improvisation théâtrale.

Il pourra être attribué éventuellement un second prix au second meilleur mémoire.

### Article 2 – Sujet des mémoires

Pour l'édition 2020 le prix récompensera un mémoire pouvant porter sur tous les aspects de l'improvisation théâtrale et dans toutes les disciplines, approches interdisciplinaires ou transdisciplinaires comprises.

### Article 3 – Conditions de participation

Le mémoire présenté devra avoir été soutenu entre 2010 et 2019 et avoir obtenu une mention et au minimum la note de 13 sur 20.

Il devra s'agir d'un mémoire de master de deuxième année, professionnel ou de recherche, soutenu dans un établissement de l'enseignement supérieur français.

### Article 4 – Modalités de participation

Les candidatures se font en ligne via le formulaire : [https://frama.link/b\\_nvqXkV](https://frama.link/b_nvqXkV)

Elles doivent être déposées au plus tard le 13 décembre 2019.

Tous les participants devront adresser une attestation de candidature au prix, signée, affirmant leur acceptation du règlement du prix de mémoire de master sur l'improvisation théâtrale et acceptant la diffusion du mémoire, libre de droits par l'association Trophée d'Impro Culture & Diversité et ses partenaires, en cas de victoire. Ainsi qu'une autorisation de droit à l'image pour la journée de la cérémonie de remise de prix.

Le ou les lauréats devront pouvoir attester de leur note de soutenance, ainsi que de leur identité.

Pour plus d'informations concernant l'appel à candidatures, veuillez consulter le site internet de la Fondation Culture & Diversité : <https://urlz.fr/aXU9>

### **Article 5 – Jury**

Le jury est composé d'universitaires et peut être complété par des membres ou salariés de l'association Culture & Diversité ou des personnalités qualifiées. Ses décisions se tiennent à huis clos et sont sans appel.

### **Article 6 – Dotation et remise du prix**

Le lauréat sera récompensé d'une dotation de 1000 (mille) euros. Son mémoire sera publié en ligne. La remise du prix aura lieu lors d'une cérémonie le 18 mai 2019 à Paris. Un deuxième lauréat pourra éventuellement être récompensé par une dotation de 500 (cinq cents) euros.

Le frais de déplacement du lauréat pour sa présence à la remise de prix seront pris en charge par l'association Culture & Diversité.

### **Article 7 – Engagements du lauréat**

Le lauréat s'engage à être présent lors de la remise de prix et à recevoir le prix en personne.

Il autorise l'association Culture & Diversité et ses partenaires à diffuser son mémoire via leurs sites internet.

Paris, le 29 octobre 2019.